

PR-355

30 juin 2004

Proposition du Conseil administratif du 30 juin 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 492 000 francs destiné à la rénovation partielle des courts du Tennis Club Drizia-Miremont situé 6, route de Vessy, sur les parcelles 2289, 2078, 2079 et DP 3707, feuilles 82 et 85 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Préambule

Le club de tennis Drizia-Miremont T.C. a été créé le 23 novembre 1966 de la fusion du Drizia T.C. (fondé en 1930 au Moulin de Drize) et du T.C. Miremont (fondé en 1947 aux Crêts-de-Champel). Il est situé sur la parcelle de la «Ferme Pongratz», propriété de la Ville de Genève rattachée au centre sportif du Bout-du-Monde, lui-même géré par le Service des sports.

Le Drizia est avant tout un club formateur dans toutes les tranches d'âge de 4 à 80 ans. Il accueille dans ses diverses sections aussi bien le/la débutant/e que le/la joueur/euse moyen/ne ou de haut niveau. Bien inséré dans le tissu social genevois, il a formé un grand nombre de jeunes talents prometteurs tels que Marc Rosset.

Le club détient depuis une vingtaine d'années le premier rang helvétique en ce qui concerne l'activité tennistique déployée tant sur le plan national qu'international, tant au niveau juniors-espoirs qu'au niveau tennis-élite, ce qui illustre la qualité des cours et le niveau de la formation.

Depuis sa création, le Drizia-Miremont a obtenu plus de 300 titres romands et genevois. Durant ces cinq dernières années, 20 titres de champion de Suisse, individuels et par équipe, ont encore pu être fêtés. En 2001, cinq titres de champion de Suisse ont été obtenus sous les couleurs «driziennes», dont ceux de championne de Suisse junior, champion de Suisse interclubs des moins de 12 ans, champion de Suisse interclubs des moins de 16 ans, champion de Suisse interclubs A (vétérans) et champion de Suisse individuels (3 titulaires).

Les installations du Tennis Club Drizia-Miremont sont fréquentées par un public varié. Le club comptait, en 2001, 550 adhérents adultes, 280 juniors et 100 membres passifs. Le club aligne 8 équipes d'interclubs en ligues nationales A, B et C, ce qui constitue un record suisse! Toutefois, l'effort principal du comité et de sa commission sportive porte sur l'activité juniors et espoirs. L'année 2001 a vu 240 jeunes participer aux cours d'été et 60 à ceux d'hiver; ces cours sont tous dispensés par des professeurs et des moniteurs qualifiés. Durant l'été, les cours sont organisés sur les «bons terrains» en terre battue N^{os} 4 à 7, la préférence étant accordée aux jeunes par rapport aux autres usagers.

La capacité d'accueil des cours hivernaux vient de passer à 150 jeunes, depuis le montage, début 2002, d'une bulle de la nouvelle génération sur les courts N^{os} 1 et 2, une autre plus ancienne couvrant déjà les deux courts N^{os} 9 et 10. Malgré tout, cette capacité de tennis couvert demeure encore insuffisante puisque plusieurs heures doivent être louées au pavillon du centre sportif voisin du Bout-du-Monde, ainsi qu'à l'EPF Conches. Dans les activités réservées aux jeunes, citons les samedis d'initiation au tennis pour les petits de 5 à 10 ans non membres du Drizia, six fois au printemps et six autres fois en automne, pour des sessions réunissant 150 à 180 enfants chaque année depuis 1998. Seul le manque de place empêche la création d'une autre session d'hiver. De plus, quatre tournois concernent spécifiquement les jeunes: le Challenger Juniors, la Coupe du Président, l'ACE Cup qui se joue avec 145 participants et la Coupe de Noël.

Aujourd'hui, force est de constater que les installations existantes, après plus de quarante ans de service, sont en fin de vie et ne répondent plus aux exigences actuelles. D'importants travaux sont nécessaires qui vont, selon les courts, d'une simple rénovation à une reconstruction et même, pour deux terrains, à un déplacement.

Exposé des motifs

Le Drizia-Miremont met à la disposition de ses adhérents douze courts construits en 1964 pour les courts 1 à 6, en 1966 pour les courts 7 et 8 et en 1990 pour les courts 11 et 12.

Dix de ces terrains doivent faire l'objet d'une rénovation complète afin d'être à même d'assurer encore les services qu'on attend d'eux ces prochaines années. Les courts N^{os} 1 à 8 réalisés en terre battue traditionnelle sont usés, inadéquats et mal drainés. Les courts N^{os} 9 et 10 ont été pourvus en 2000 de nouveaux revêtements en terre battue «artificielle». Ces nouveaux revêtements sont jouables presque en tout temps, beaucoup plus faciles et moins coûteux à entretenir que les revêtements traditionnels. Enfin, les courts N^{os} 11 et 12 sont revêtus de moquettes synthétiques sablées très usées, voire dangereuses (des accidents ont eu lieu). Quatre courts sont couverts par des bulles de générations différentes, les courts N^{os} 1 et 2 supportent la bulle la plus récente et les N^{os} 9 et 10 la plus ancienne.

Les travaux prévus permettront une réduction sensible et durable des frais d'entretien de tout ordre supportés par le club et qui grèvent lourdement ses finances. Cette importante intervention d'entretien, qui doit se faire sans arrêt complet de l'exploitation, implique le redimensionnement de deux terrains, des rénovations plus ou moins importantes selon les courts, ainsi que des changements de revêtements, afin de coller aux besoins effectifs, et même le déplacement de deux terrains trop proches de l'Arve.

Obligation légale et/ou de sécurité

Lors du dépôt de l'autorisation (APA 18914-5) nécessaire à la rénovation des gradins en béton armé, la Ville de Genève s'est engagée, dans sa correspondance du 25 avril 2002 adressée au Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, et afin d'obtenir cette autorisation, à déplacer les deux courts les plus proches de la rive de l'Arve:

«Dans un souci de répondre à la protection des rives de l'Arve ainsi que de la forêt, la Ville de Genève s'engage à lancer une étude afin d'apporter des modifications permettant un meilleur respect du site par le déplacement des deux courts de tennis N^{os} 7 et 11.»

Le déplacement de ces deux courts exigé par le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement permettra, par la plantation et l'arborisation de ces surfaces, un meilleur respect du site.

Description de l'ouvrage

Les courts en terre battue traditionnelle N^{os} 1 à 8 ne supportent plus les intempéries et mettent un temps excessif à sécher. Les drainages et les canalisations sont dégradés au point que des inondations spectaculaires se sont produites ces dernières années. Ces terrains anormalement mouillés retardent l'ouverture de la saison au printemps et réduisent ainsi considérablement la capacité d'accueil du club. Les pentes des terrains doivent être reprises afin d'obtenir un écoulement latéral et rapide. Leur mauvais état risque également de compromettre le déroulement des compétitions comme cela a failli être le cas lors du Geneva Challenger 2001.

Une attention particulière sera apportée aux canalisations et aux drainages des terrains. Une installation d'arrosage automatique sera prévue de sorte que la qualité tennistique du revêtement, qui est directement liée à son degré d'humidité, soit facile à maîtriser. Cette installation d'arrosage s'accompagnera également d'une réduction sensible des frais de main-d'œuvre, puisque cette tâche était jusqu'à maintenant effectuée manuellement.

Les clôtures des terrains seront également remplacées en raison de leur mauvais état général et de la nouvelle disposition des courts.

Enfin, les courts N^{os} 7 et 11 seront supprimés et les surfaces ainsi gagnées seront revégétalisées, de manière à créer une continuité dans l'arborisation de la bordure de l'Arve.

Descriptif des travaux

Réfection des courts N^{os} 1 et 2 en terre battue «artificielle»

2 courts dimensions 18,30 m / 36,60 m surface totale 1340 m²

- Prorata installation de chantier, accès et clôture
- Décapage de la terre battue et de la pouzzolane
- Drainage et collecteurs
- Façon de pente, nivelage, couche de réglage et enrobé HMT 16 N
- Revêtement de tennis type «Somclay»
- Arrosage automatique
- Divers (filet, marquage, etc.)

Réfection des courts N^{os} 3 et 4 en terre battue traditionnelle

1 court de compétition dimensions 20 m / 40 m surface totale 800 m²

1 court «simple» dimensions 16,60 m / 40 m surface totale 664 m²

- Prorata installation de chantier, accès et clôture
- Arrachage de la haie, démolition du muret et du chemin
- Décapage de la terre battue et de la pouzzolane
- Drainage et collecteurs
- Bordures, façon de pente, nivelage, couche de réglage
- Revêtement de tennis en terre battue
- Arrosage automatique
- Nouvelle clôture hauteur 300 et 120 cm
- Divers (filet, marquage, etc.)

Réfection des courts N^{os} 5 et 6 en terre battue traditionnelle

2 courts dimensions 18,30 m / 36,60 m surface totale 1340 m²

Travaux identiques aux courts 3 et 4

Réfection du court N^o 8 en terre battue traditionnelle

1 court dimensions 18,30 m / 36,60 m surface totale 670 m²

Travaux identiques aux courts 3 et 4

Démolition du court N° 7

1 court dimensions 18,30 m / 36,60 m surface totale 670 m²

- Prorata installation de chantier, accès et clôture
- Arrachage de la haie, démolition du muret et du chemin
- Décapage de la terre battue et de la pouzzolane
- Drainage et collecteurs
- Décapage partiel du tout-venant et apport de terre végétale

Réfection du court N° 12 en terre battue «artificielle»

1 court dimensions 18,30 m / 36,60 m surface totale 670 m²

Travaux identiques aux courts N°s 1 et 2

Démolition du court N° 11

1 court dimensions 18,30 m / 36,60 surface totale 670 m²

- Prorata installation de chantier, accès et clôture
- Dépose du gazon synthétique existant et des bordures
- Drainage et collecteurs
- Décapage de la couche de semi-pénétration et apport de terre végétale

«Reconstruction» des courts N°s 7 et 11 en terre battue «artificielle»

2 courts dimensions 18,30 m / 36,60 m surface totale 1340 m²

- Prorata installation de chantier, accès et clôture
- Décapage terre végétale et terrassement
- Nivelage de la surface
- Pose d'un géotextile, des drainages et des collecteurs
- Bordures béton, empierrement et couche de réglage
- Pose d'un enrobé HTM 16 N
- Revêtement de tennis type «Somclay»
- Arrosage automatique
- Divers (filet, marquage, etc.)

Aménagements extérieurs

Surface totale environ 2000 m²

Déplacement des chemins vers l'angle de l'ancien court N° 7.

- Prorata installation de chantier et accès
- Dégrappage des enrobés et revêtements des anciens chemins
- Remise en état du chemin piétonnier le long de l'Arve
- Réfection des enrobés et des divers revêtements
- Accès en tout-venant des nouveaux courts N° 7 et N° 11
- Engazonnement des anciens courts N° 7 et N° 11
- Plantation du court N° 11

Adéquation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève (choix écologique)

Réinfiltration de l'eau de pluie

Les eaux de surface des courts actuels, poreux (terre battue), s'infiltrent naturellement dans le terrain et sont récupérées en cas de surplus par un système de drainage et rejetées directement dans l'Arve par l'intermédiaire d'un exutoire.

Les nouveaux courts garderont ce système avec en plus l'adjonction d'un puits perdu avant l'exutoire existant. Ce puits perdu permettra encore à une certaine quantité d'eau de pluie de pouvoir s'infiltrer dans le terrain avant de se déverser dans l'Arve.

Choix des matériaux de construction

Les revêtements proposés ont été étudiés conjointement avec le club utilisateur et le Service des sports.

Le revêtement en terre battue a été conservé principalement en raison de son grand confort de jeu et de sa bonne souplesse.

Néanmoins, afin d'augmenter les heures d'utilisation des courts, cinq des dix courts touchés par les travaux seront reconstruits en terre battue «artificielle».

Ce type de revêtement nouvellement mis sur le marché est en effet, d'une part, jouable par presque tous les temps et, d'autre part, il engendre des frais d'entretien fortement réduits par rapport à la terre battue traditionnelle.

Production de déchets en fin de vie

Le gazon synthétique sablé des courts 11 et 12 sera retraité par une usine spécialisée, broyé et incorporé dans l'infrastructure de pistes pour chevaux.

La trame synthétique des courts en terre battue «artificielle», constituée à 100% de fibres de polypropylène, sera brûlée en fin de vie. Actuellement, il n'est pas prévu de réutilisation de ce matériau.

Le reste des matériaux prévus est recyclable en fin de vie.

Les enrobés sont concassés en vue d'une réutilisation essentiellement pour des infrastructures routières, la terre battue, à base de brique pillée, peut être revvalorisée en sous-couches, déposée en décharge ou servir de matériaux de remblai.

Programme (récapitulatif)

- Courts N^{os} 1, 2 et 12: nouveau revêtement en terre battue artificielle.
- Courts N^{os} 3 et 4: redimensionnement (agrandissement) et reconstruction en terre battue traditionnelle.
- Courts N^{os} 5, 6 et 8: reconstruction en terre battue traditionnelle.
- Court N^{os} 7 et 11: démolition, déplacement et reconstruction en terre battue artificielle.
- Courts N^{os} 9 et 10 existants: en terre battue artificielle, pas de modification.

Estimation des coûts selon code CFE

Position CFE	Quantités/Eléments	Prix	Montants
B Travaux préparatoires	p. 1		171194
B0 Installations communes de chantier	% 0,01	1229280	12272
B1 Sondages, défrichages, démolitions et démontages	p.		158 922
F Terrassement	m ² 5169	38,22	197575
F1 Excavation, déblaiement Fouille en pleine masse pour Suppression des courts 7 et 11	m ³ 2719	40,00	108760
F4 Drainages Réseau de drainage sous les courts Y compris regards et raccords	m ² 8040	4,40	35376

F6	Espaces verts Remise en état de la surface des courts supprimés	m ² 1710	31,25	53439
K	Canalisations, conduites	m 980	55,89	54773
K1	Excavations Fouilles en rigoles	m ³ 70	78,00	5460
K2	Tuyaux, cunettes Canalisations y compris regards et raccords	m 210	220,54	46313
K7	Remblayages	m ³ 50	60,00	3000
N	Chaussées, voies	m ² 10 205	61,47	627299
N1	Couches de transition Réglage et enrobé	m ³ 1580	95,86	151463
N4	Bordures Bordures pour courts et chemin	m ² 620	130,00	80600
N5	Revêtement Revêtement traditionnel et synthétique, Enrobés et engazonnement	m ² 10 205	38,73	395236
O	Aménagements divers	m ² 10 205	10,66	108736
O3	Marquage	m ² 10 205	1,50	15310
O7	Clôture	m 1073	87,07	93 426
P	Installations d'exploitation	m ² 10 205	6,83	69703
P5	Installation d'arrosage automatique	m ² 8040	8,67	69703
B - P	Sous-total 1 (avant honoraires et frais secondaires)			1229280
V	Frais secondaires	p 1		4647
V0	Frais secondaires, plaquette, documents	% 0,39	1229280	4647
B - V	Sous-total 2			1233927
X	Comptes d'attente, divers et imprévus			63053
X2	Divers et imprévus	% 5,11	1233927	63053

B - X	Coût total de la construction (HT)			1296980
Z	Taxe à la valeur ajoutée (TVA)			98570
B - Z	Coût total de la construction (TTC)			1395550
ZZ	Frais administratifs et financiers			94465
ZZ1	Prestation du maître de l'ouvrage			
	Honoraires de promotion de construction	% 5	1395550	69777
ZZ2	Intérêts intercalaires			9921
	$\frac{3,25 \times 1\,465\,327 \times 5}{100 \times 2 \times 12}$			
ZZ3	Fonds d'art contemporain	% 1	1476774	14767
A - ZZ	Coût général de l'opération			1490015
	Arrondi à			1492000

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois de septembre 2003 et ne comprennent aucune variation.

Prix du m² SIA

La surface restaurée est de 10 205 m², ce qui rapporté au coût général de l'opération donne un rapport de 146,20 francs le m².

Autorisation de construire

Ce projet fait l'objet d'une requête en autorisation de construire (APA N° 22331 - 5) qui a été reçue le 22 décembre 2003.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront débuter au printemps, mais au minimum trois mois après le vote du Conseil municipal.

Ils dureront environ cinq mois en fonction des conditions atmosphériques et la date de mise en exploitation prévisionnelle sera d'au minimum dix mois après le vote du Conseil municipal.

Programme financier quadriennal (PFQ)

Cet objet est prévu sous le N° 50.23 du 20^e programme financier quadriennal 2002 – 2005, présenté au Conseil municipal le 27 août 2001, pour un montant de 1000000 de francs.

Charge financière

Charge financière annuelle sur 1492000 francs comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités	<u>171 670</u>
Soit au total:	171 670

Gestion financière – Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments.

Le service bénéficiaire est le Service des sports.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1492000 francs destiné à la rénovation partielle des courts du Tennis Club Drizia-Miremont situé 6, route de Vessy, sur les parcelles 2289, 2078, 2079 et DP 3707, feuilles 82 et 85 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1492000 francs.

Art. 3. – Un montant de 14767 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2006 à 2015.